



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Commission action culturelle – vie associative, attribution de subventions

DEL-2011-133

Numéro de la délibération : 2011/133

Nomenclature ACTES : Finances locales, subventions

Information relative à l'environnement : non

Date de réunion du conseil : 07/12/2011

Date de convocation du conseil : 01/12/2011

Date d'affichage de la convocation : 01/12/2011

Début de la séance du conseil : 19 heures

Président de séance : M. Jean-Pierre LE ROCH

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie GRÈZE

Étaient présents : M. Bernard BAUCHER, M. Loïc BURBAN, Mme Nelly BURLOT, M. Gérard DERRIEN, Mme Florence DONATO-LEHUÉDÉ, M. Pierre GIRALDON, Mme Ghislaine GOUTTEQUILLET, Mme Anne-Marie GRÈZE, M. Jean-Paul JARNO, M. Jean-Luc LE BELLER, M. Joël LE BOTLAN, M. Daniel LE COUVIOUR, M. Henri LE DORZE, M. Alain LE MAPIHAN, Mme Sylviane LE PAVEC, M. Jean-Pierre LE ROCH, Mme Christine LE STRAT, M. Christophe MARCHAND, M. François-Denis MOUHAOU, Mme Maryvonne OLIVIERO, M. Jean-Jacques PARMENTIER, Mme Elisabeth PÉDRONO, M. Yvon PÉRESSE, Mme Annie PESSEL, Mme Martine PIERRE, Mme Nicole ROUILLARD.

Étaient représentés : M. Yovenn BONHOURE à Mme Sylviane LE PAVEC, Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS à Mme Martine PIERRE, Mme Stéphanie GUÉGAN à M. Yvon PERESSE, Mme Laëtitia LE DOARÉ à Mme Anne-Marie GRÈZE.

Étaient absents : M. Claude LE BARON, Mlle Julie ORINEL, Mme Françoise RAMEL-FLAGEUL.

Commission action culturelle – vie associative, attribution de subventions

Rapport de Christophe MARCHAND

Après examen des dossiers, la commission émet un avis favorable pour l'attribution des subventions suivantes :

- Kerlenn Pondi 1 800.00 €
(pour l'organisation du festival Gouelioù Kerlenn Pondi de novembre)
- Gaël Lorcy et Anne-Cécile Le Briéro 1 150.00 €
(pour l'édition d'un recueil de comptines et d'un CD audio en breton vannetais)
- Association les Art'souilles s'ouvrent 448.35 €
(remboursement de frais liés au concert de la rentrée étudiante *A la School*)

Nous vous proposons :

- d'accorder ces subventions

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 8 décembre 2011

**LE MAIRE
Jean-Pierre Le Roch**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

**LE MAIRE
Jean-Pierre Le Roch**